Oullins
Place Roger Salengro 69600 Oullins
Réf : Christine Bonin / Contrat de Ville 2005

COMMUNE D'OULLINS
Quartier de la Saulaie

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Dans le cadre d'une étude relative au devenir des activités commerciales et artisanales de la Saulaie
ANNEE 2005

Entre

La commune d'Oullins, sise Place Roger Salengro, 69600 Oullins, représentée par son maire, Monsieur François Noël BUFFET, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2005

Et

La Communauté urbaine de Lyon, sise 20 rue du Lac 69003 LYON, représentée par son président, Monsieur Gérard COLLOMB, habilité par décision du bureau en date du 24 octobre 2005,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE : PRESENTATION DE L'OPERATION

L'étude menée dans le quartier de la Saulaie, consiste à définir un nouveau mode d'intervention en cohérence avec l'étude OPAH Renouvellement Urbain et à évaluer le potentiel de clientèle constitué par les salariés de la ZAC de la

Saulaie, les futurs habitants et usagers de l'opération PGT Thémis, et leurs besoins en matière de services de proximité.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière au titre de l'année 2005 de la Communauté urbaine de Lyon au profit de la commune d'Oullins, pour le financement de l'action citée ci –dessus.

ARTICLE 2 - COUT DE L'OPERATION ET MONTAGE FINANCIER

Le montant global prévisionnel des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Oullins est fixé à 18 789,16 euros TTC pour l'année 2005 et le plan de financement est le suivant :

ACTION	Communauté urbaine	COMMUNE	COUT TOTAL
COUT TOTAL	9 384,58	9 384,58	18 789,16

Le montant de cette participation est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions serait inférieur au montant prévisionnel, la participation de la Communauté urbaine de Lyon sera recalculée au prorata de la dépense réelle.

ARTICLE 3 - MODALITES DE VERSEMENT ET DE CONTROLE

<u>Action – Etude relative au devenir des activités commerciales et artisanales de la Saulaie</u>

La somme due par la Communauté urbaine de Lyon au profit de la commune d'Oullins, maître d'ouvrage de l'opération, est de 7 846,63 **euros nets de taxes**.

Elle sera mandatée en deux versements :

- un acompte de 3 923,31 euros nets de taxes soit 50% sur présentation par le maître d'ouvrage d'une demande de paiement accompagnée de pièces

justificatives certifiant le commencement de l'action (copie de l'ordre de service, ou d'un bon de commande, lettre d'engagement) ;

- le solde soit 3 923,31 euros nets de taxes sur présentation par le maître d'ouvrage d'une demande de paiement accompagnée, d'un état récapitulatif des dépenses réalisées et d'un certificat d'achèvement de l'opération mentionnant sa date de réalisation visés par le comptable payeur ou l'ordonnateur.

L'appel de fonds du solde devra être déposé dans un délai d'un an au maximum après la date de notification de la présente convention.

Les versements seront effectués par virement administratif sur le compte ouvert auprès de la Banque de France de la commune d'Oullins - code banque : 30001 - code guichet : 00497 - compte n° D697 0000000 - clé : 08 .
En cas de changement de compte bancaire, un nouveau RIB devra être joint à la demande de paiement.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de notification par la commune d'Oullins à la Communauté urbaine de Lyon d'un exemplaire signé des deux parties pour une durée de 1 an.

Au delà de la période d'un an, la convention est annulée de plein droit sauf **demande expresse du bénéficiaire d'une prolongation,** mentionnant les raisons précises justifiant cette demande. La prolongation sera alors, d'une durée supplémentaire d'un **an maximum,** courant à partir de la date de demande de prolongation (tampon « courrier arrivé » de la communauté urbaine de Lyon) à condition que celle ci ait été présentée avant la date d'expiration de la présente convention.

Oullins, le

Pour la commune d'Oullins	Pour la Communauté urbaine de Lyon,
Le Maire,	Le vice-président,
François Noël BUFFET	nom & prénom
(cachet et signature)	